

## LEPUIX

# La fermeture de la médiathèque définitivement entérinée



**Le second vote des élus communautaires a confirmé la fermeture de la médiathèque de Lepuix.** Photo ER/Michael DESPREZ

**Réunis mardi soir, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud avaient à revoter la décision de fermeture de la médiathèque de Lepuix au début de 2024. Sans surprise, les élus ont confirmé cette décision, malgré les deux votes contre des représentants de Lepuix.**

**E**n décembre dernier, la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) avait validé la fermeture de la médiathèque de Lepuix. L'avis négatif à cette décision rendu lors du dernier conseil municipal de Lepuix entraînait de fait un nouveau vote de la part des élus de la CCVS afin de confirmer ou non cette décision.

Mardi soir, l'assemblée communautaire a confirmé cette fermeture programmée au début de l'année prochaine. Les deux voix contre des représen-

tants de Lepuix et les deux absences n'auront pas changé la donne.

Le président de la CCVS, Jean-Luc Anderhueber, est revenu sur l'histoire de ce dossier, rappelant que « dès l'automne 2019 », le vice-président en charge de la culture à la CCVS, Jacques Colin, et la directrice de la médiathèque intercommunale « avaient soumis au maire l'éventualité d'intégrer le déplacement de la médiathèque de Lepuix au projet de rénovation de la mairie, solution qui n'a pas été retenue par manque d'espace ».

### Travaux d'accessibilité trop coûteux

Ce déplacement était envisagé car la médiathèque ne pouvait rester dans ses locaux du fait de travaux d'accessibilité conséquents. Les travaux d'aménagements avaient été estimés début 2022 à

152 000 euros. La CCVS a refait faire une estimation ces derniers mois en se tournant vers les entreprises. « Force est de constater que la facture a encore gonflé pour atteindre 157 000 euros sans la maîtrise d'œuvre », remarquait le vice-président en charge des bâtiments, Eric Parrot.

Quant à l'éventualité de déplacer la médiathèque vers un bien de Territoire Habitat – deux logements à réaménager pour accueillir le public – discutée en 2021, elle avait été abandonnée car « inadaptée et dispendieuse », rappelle le président.

Conseiller communautaire, l'adjoint de Lepuix Gérard Travers s'est toutefois interrogé sur le devenir des ouvrages et du mobilier. « Le fonds et le mobilier appartiennent à la communauté de communes », lui a précisé le président.

**Laurent ARNOLD**